

CONSEIL D'ETAT

Château cantonal
1014 Lausanne

Département fédéral de l'économie, de la
formation et de la recherche
Monsieur le Conseiller fédéral
Johann Schneider-Ammann
Palais fédéral
3003 Berne

Réf. : CS/15024642

Lausanne, le 12 décembre 2018

**Modification de l'ordonnance sur le stockage d'huiles minérales – réponse à la
consultation du 21 septembre 2018**

Monsieur le Conseiller fédéral,

En date du 21 septembre 2018, notre Gouvernement a été consulté sur la modification
de l'ordonnance sur le stockage d'huiles minérales et nous vous en remercions.

Pour l'essentiel, cette modification propose une égalité de traitement entre les
importateurs de bio-carburants, soumis à la taxe et au stockage obligatoire, et les
producteurs indigènes, non soumis.

Après analyse interne, ce projet n'apporte pas de commentaires de la part du Conseil
d'Etat vaudois.

En vous remerciant d'avoir consulté le Canton de Vaud, nous vous prions de croire,
Monsieur le Conseiller fédéral, à l'assurance de notre parfaite considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LA PRESIDENTE

LE CHANCELIER



Nuria Gorrite



Vincent Grandjean

Copies

- OAE
- SPEI